

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

René DALLOZ
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Organisation, toujours !

Le nouvel accord qui vient d'intervenir entre les différents producteurs de diamants ne sera pas sans avoir une influence propice sur la situation de l'industrie diamantaire. La politique de vente qui sera poursuivie pour établir l'équilibre entre l'offre et la demande tout en provoquant la hausse des prix du brut, démontre bien la nécessité et l'importance d'organisation qui permit une réaction semblable dans une période aussi difficile.

Si cet accord est intervenu, c'est que le Gouvernement Sud-Africain, comme les différentes Sociétés productrices ont compris que leur intérêt personnel dépendait bien de l'intérêt général de toute la production diamantière. Et aujourd'hui, l'intégralité de la production des mines est absorbée par la puissante organisation de la Diamond Corporation qui est le comptoir général de vente de tous les diamants bruts, et si l'industrie diamantaire n'est pas descendue à un niveau inférieur, c'est grâce à cette réglementation de la vente des bruts par ce canal unique qui élimine toute concurrence de prix et conditionne le marché suivant ses capacités d'absorption.

Nous devons regretter que ces bases solides qui caractérisent la branche de la production diamantière et qui sont dues uniquement à sa force d'organisation, ne se retrouvent dans le domaine de la vente dont dépend principalement la fabrication qui nous intéresse plus particulièrement et que je veux me permettre d'examiner.

Le travail du diamant est considérablement paralysé dans toutes ses différentes passes, que ce soit le clivage, sciage, débrutage et polissage, et la plupart des ouvriers sont chassés des emplois qu'ils occupaient ces années passées. Ce sont environ deux tiers des ouvriers qui supportent en chômage, tout le poids de la sous-consommation actuelle des diamants, et le tiers qui peut encore travailler ne comprend que des ouvriers

habiles qui sont obligés d'être plus assidus s'ils veulent compenser les bas tarifs qui sont payés, tandis que dans l'industrie à domicile, pour la même cause, on a recours aux heures supplémentaires. Ainsi la production de ces ouvriers au travail est en augmentation comparativement à ce qu'elle était auparavant pour un nombre égal d'ouvriers.

Il semble donc que la logique eut commandé de répartir ce travail entre le plus grand nombre possible d'ouvriers, ce qui ne pouvait se réaliser que par la réduction des heures de travail.

Pourtant un essai en ce sens a été tenté et réussi au début de la deuxième année de crise en 1931 lorsque la production fut réduite de moitié par la limitation du temps de travail. A cette époque, les accords entre organisations patronales et organisations ouvrières pour le respect de la réduction des heures de travail, portaient sur une règle internationale intervenue d'une part entre la Commission Internationale et l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires d'autre part.

Cette entente a pu se réaliser parce que des deux côtés, patronal et ouvrier, on fut groupé dans des organismes aux ramifications étendues à chaque centre diamantaire.

Et malgré que certains patrons eurent pourtant préféré ce qu'ils croyaient être leur intérêt particulier à l'intérêt général, ils furent obligés de se soumettre, sous peine de sanctions très sévères, à cette règle commune qui put être appliquée avec succès du 4 Janvier au 22 Mai. Certes la modalité d'application n'a pas été la même partout, mais ce qui est à retenir, c'est que tous les centres, à part quelques exceptions en Afrique du Sud, ne travaillaient qu'une moyenne de 24 heures par semaine.

Par cette réduction de la production les prix des diamants étaient maintenus à des taux élevés et les ouvriers percevaient pour 24 heures de travail, un salaire supérieur à celui qu'ils gagnent maintenant en une semaine complète et même avec les heures supplémentaires.

Malheureusement la restriction fut suspendue pour ne plus jamais avoir

cours. Ce fut alors pour tout le monde, le retour à la liberté, liberté à laquelle certains patrons aspiraient revenir depuis longtemps. La production de diamants taillés déjà bien assez forte, s'est trouvée accrue spontanément et les marchés encombrés par l'affluence de marchandises. Ce fut la course à la concurrence par la baisse des prix. On vendait meilleur marché pour réaliser des ventes, et le grand marasme s'est établi.

Dans le domaine de la fabrication et de la vente, plus personne ne pu rester maître de la situation. La baisse des prix engendra la baisse des salaires. Le marchandage direct du patron à l'ouvrier s'est fait jour pour devenir une coutume devant la misère de ce dernier avide de travail. Partout on a cherché à gagner sur les salaires, et de préférence c'est encore à l'ouvrier à domicile que l'on confiera le plus de travail, car lui seul a la faculté de pouvoir déroger à la journée légale de travail, ce qu'il n'a du reste jamais oublié de faire.

Puis c'est aussi les centres allemands qui sont devenus le théâtre de l'exploitation ouvrière, car là-bas, la misère est encore plus grande qu'ailleurs. Des patrons ont cessé de donner tout travail à leurs ouvriers habituels pour l'envoyer exclusivement en Allemagne où l'aide pécuniaire du Gouvernement apporte un double profit à tous ces appétits de l'argent ; aussi avons-nous assisté à un spectacle peu ordinaire en pareil moment de crise. Alors que dans tous les centres diamantaires des milliers de chômeurs battent les pavés depuis des années, en Allemagne le nombre des ouvriers s'est augmenté de plus de mille, et ce sont partout des ouvriers à domicile qui doivent travailler, même le dimanche matin, pour obtenir un soi-disant salaire.

Cependant ce dumping allemand est, depuis une année, l'objet d'une répression active et vigilante de la part du Comité de protection de l'industrie mandaté par les diverses organisations anversoises et amstellodamoises et où l'A. U. D. est aussi représentée. L'action menée consiste à empêcher l'entrée des bruts à travailler en Allemagne, mais les efforts

inlassables du Comité ne peuvent avoir raison entièrement de ce fléau si néfaste à l'industrie, car c'est encore l'intérêt de l'argent qui prime avant tout, même sur les engagements d'honneur que ces patrons délinquants ont pris en adhérant à leur organisation.

Il devient alors impossible aux organisations ouvrières, après quatre années de lutte de pouvoir défendre encore les prix de main-d'œuvre.

Si aujourd'hui un arrêt semble se manifester dans la baisse des prix des tailles et des salaires, c'est que d'une part, la Diamond Corporation maintient fermement les prix du brut et que, d'autre part, l'ouvrier ne peut plus se permettre la moindre diminution sur le prix de son travail qui ne lui donne maintenant qu'un bien maigre salaire.

C'est donc tout le monde qui fait les frais de cette anarchie dans le métier, les patrons comme les ouvriers. Les uns se débattent dans les difficultés des affaires commerciales, les autres souffrent de la misère.

Tout est venu de ce que la production n'est plus en rapport avec la consommation et que le soit disant profit personnel a prévalu sur l'intérêt de tous, celui de l'industrie.

Et l'intérêt de l'industrie, c'est sa sauvegarde, c'est la maintenir à un rang qui donne à ses ouvriers et commerçants les possibilités de tirer du travail et du commerce qu'elle comporte, une rémunération digne du luxe qu'elle représente.

Mais pour cela il eut fallu peut-être que des patrons adoptent une autre tactique que celle suivie et au lieu de toujours propager et développer l'industrie clandestine, c'était de lui déclarer une lutte énergique et acharnée, car c'est bien elle qui est à l'origine de tous ces maux dont nous souffrons les uns et les autres aujourd'hui.

Leurs desseins de mettre l'industrie à domicile en opposition à l'industrie d'usine, a bien eu pour but la désorganisation ouvrière pour régner toujours plus puissants, mais ceci n'a pas empêché la concurrence entre collègues, et ils sont devenus eux-mêmes leurs propres victimes.

Il en est de même pour ces ouvriers qui sont toujours restés à l'écart des organisations syndicales de qui ils enrayaient tous les efforts tendant à améliorer les conditions de travail malgré qu'ils ont profité bien volontiers des avantages apportés pendant les périodes actives du métier. Maintenant ils ne peuvent que se plier à toutes les exigences que leur demande le patron et devront bientôt travailler jour et nuit pour ne gagner plus rien du tout.

Mais si au contraire, les organisations patronales s'étaient engagées à n'occuper que des ouvriers syndiqués, les ouvriers n'auraient pu travailler que pour des patrons organisés, et de ce fait, les

unes et les autres organisations auraient été d'autant plus fortes et influentes qu'aucun diamantaire, qu'il soit ouvrier ou patron, n'aurait pu rester en dehors de tout mouvement, toute action, alors rendus possibles et dictés par les événements au bien de l'industrie générale.

Ce sont donc des organisations puissantes, groupant chacune l'ensemble des deux parties et coordonnant leurs efforts communs dans des rapports internationaux qui sont à la base de toute la vie normale de la corporation.

Ce jour nous n'aurons plus à envier le pouvoir d'action qui caractérise la production et la répartition des bruts et ce n'est que dans ces conditions que les efforts contre le dumping allemand seront couronnés de succès, que la lutte contre l'industrie clandestine sera efficace, que les salaires redeviendront ceux de jadis et que l'on pourra instituer partout la réduction des heures de travail qui s'impose plus que jamais.

R. DALLOZ.

Le SECRÉTAIRE de l'A.U.D. à SAINT-CLAUDE

Chaque année, à peu près à la même époque, notre camarade Van Berckelaer secrétaire de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires vient nous rendre visite. Il se trouvait à St-Claude le 1^{er} juin.

Notre camarade ne disposait que d'un temps assez limité, aussi nous fut-il impossible de prévenir tous nos adhérents pour une assemblée générale, surtout qu'actuellement la plupart sont dispersés de côté et d'autre par le chômage. Il ne fait aucun doute que chacun eut éprouvé une grande satisfaction à entendre le long exposé et fort détaillé que fit notre camarade devant le Conseil Syndical, aussi je m'efforcerai dans ce succinct énoncé de leur faire part de cette causerie du plus vif intérêt.

Pour Van Berckelaer, il est trois questions très importantes qui dominent actuellement la situation : la réglementation de la vente et des prix du brut, la tension internationale et le dumping allemand.

Après avoir rappelé brièvement les événements antérieurs en Afrique du Sud et leurs conséquences néfastes sur le prix des diamants bruts — question qui est aujourd'hui réglée puisque toute la production diamantière ne s'écoulera que par un seul organisme de vente et à des prix identiques — il démontre avec insistance les nécessités qu'il y a de faire hausser les prix du brut pour engendrer la hausse des prix de taille et le relèvement de l'industrie. Et en quelques phrases il situe l'ambiance défavo-

rable du marché trop approvisionné en brut, et aggravé d'autre part par une trop grosse quantité de diamants russes livrés au commerce dans une période déjà trop calme. Et ces marchandises en provenance de Russie étaient toutes de diamants « retaillé » représentant donc une quantité environ trois fois plus importantes de diamants bruts sortant des mines qui auraient, par conséquent, occupé trois fois plus de main-d'œuvre.

Et ce sont ces circonstances qui incitent les organisations anversoises à envoyer à Londres une délégation dont notre camarade faisait parti, conférer avec les représentants de la Diamond Corporation et du gouvernement sud-africain en vue d'éviter toute affluence de marchandises sur le marché et provoquer ainsi une hausse lente des bruts. Une démarche en ce sens a été faite aussi auprès du bureau de vente soviétique.

Depuis la Diamond Corporation a suspendu ses ventes et les bruts sont remontés d'environ 5 %. Le marché a commencé de se reprendre et reçoit maintenant davantage de demandes.

Cette politique de vente qui consiste à n'alimenter le marché que suivant sa consommation a été accueillie très favorablement dans tous les milieux diamantaires car c'est un facteur très important qui apportera une amélioration prochaine à l'industrie.

Mais c'est aussi la situation internationale qui est très tendue et tout le monde a les yeux tournés vers Genève où se joue en ce moment l'avenir des peuples, ce qui est un très gros obstacle au rétablissement de l'activité économique mondiale que la crise a paralysée brusquement. Cependant le pays le plus fort consommateur de diamants, les Etats-Unis, traverse une crise formidable. En 7 ans, tandis que la main-d'œuvre a diminué de 11 % la production s'est accrue de 32 % et Van Berckelaer cite quelques exemples qui démontrent bien que les temps actuels voient la domination de l'homme par la machine.

Cela ne pourra s'atténuer et s'éliminer que par la réduction des heures de travail qui donne ses preuves puisque dans ce pays le nombre des chômeurs est déjà diminué d'environ 6 millions depuis un an. La situation diamantaire s'y est déjà améliorée aussi.

Maintenant notre camarade étend ses explications sur la situation et les conditions de travail en Belgique. Le syndicat ouvrier a profité de ce raffermissement pour déclencher aussitôt un mouvement de salaire pour le travail des moyennes grosses avec la suppression du travail à l'entreprise sur une base de salaire valant 60 % ceux d'avant la crise. Et Van Berckelaer ne cache pas les difficultés qu'il y a de pratiquer de même actuellement pour la petite pierre qui se fabrique surtout dans la Campine

et supporte aussi la concurrence du dumping allemand.

Il dit ensuite les efforts financiers faits par le syndicat pour lutter contre la crise, résultat obtenu grâce aux sacrifices des ouvriers qui ont accepté de relever les cotisations au cours de cet effroyable chômage pour permettre à l'organisation de poursuivre son œuvre. Et ce sont 133 millions qui ont été distribués ces dix dernières années aux chômeurs de l'A. D. B., y compris les subventions allouées par l'Etat, la Province et la Commune.

Malgré que l'organisation a toujours un nombre très important de chômeurs à secourir, elle s'est imposée une nouvelle charge de solidarité, ainsi que l'a fait aussi les autres syndicats puissants. Ces organisations alimentent une caisse commune qui apporte son aide matériel aux différentes organisations syndicales se trouvant en difficultés par suite de la longueur de la crise en y versant une cotisation hebdomadaire de 0 fr. 75 par membre. Cette imposition constitue pour l'A. D. B. une somme totale de 10.000 francs par semaine.

Et Van Berckelaer en arrive ensuite à la troisième question qui n'est pas la moins importante : le dumping allemand.

Cette concurrence s'opère avec l'aide pécuniaire du Gouvernement au moyen des « Scrips » ou « Dollarbonds » qui sont des valeurs cédées aux négociants diamantaires étrangers à 60 % de leur prix et servent à payer les salaires du travail effectué en Allemagne. Et c'est ce système déloyal d'un gros intérêt pour les négociants qui a entraîné le boycott des centres diamantaires allemands et bien que n'ayant pas parfaitement réussi, y a porté un préjudice considérable. Aussi, sur la demande des diamantaires allemands qui réclament la suppression de ces mesures prises à leur égard, une rencontre eut lieu tout dernièrement à Luxembourg avec les représentants belges qui posèrent aussi leurs conditions, mais aucune entente ne put se réaliser sur le champ et une nouvelle conférence sera réunie prochainement, dont notre camarade attend les meilleurs résultats.

Après avoir passé en revue la situation en Allemagne où 1.500 ouvriers environ sont au travail actuellement, Van Berckelaer nous parle du Plan d'Amsterdam. Il expose dans ses détails cette nouvelle et grandiose combinaison qui s'est substituée au Plan Douwes et dont notre ami Polak est l'initiateur.

La base fondamentale de cette entreprise financée par l'Amsterdamche Banque, est la coopération des fabricants et des ouvriers à laquelle participent aussi l'Etat et la ville d'Amsterdam. Des achats collectifs sont faits à Londres et les marchandises réparties aux fabricants pour être travaillées.

Elles sont, par la suite, centralisées

de nouveau pour être dirigées sur le marché. Ce plan ne s'applique qu'aux pierres en dessous de 25/4 et garantit un salaire minimum à l'ouvrier de 25,50 florins par semaine. Dans ce salaire rentre une indemnité allouée par le gouvernement et la ville pour une partie de 10 florins, subvention qui diminuera chaque 6 mois de 2 florins pour disparaître totalement au bout d'un certain temps. Les risques qui peuvent surgir seront supportées par toutes les parties représentées.

Et Van Berckelaer de rappeler toute l'activité et les nombreux plaidoyers de notre ami Polak pour arriver à une telle organisation qui permit à un certain nombre d'ouvriers hollandais de reprendre le travail. Il se peut que cette entreprise connaisse une situation plus ou moins précaire actuellement, mais elle s'améliorera certainement avec une légère hausse des bruts.

Après avoir donné toute satisfaction à quelques questions posées par des camarades, le secrétaire de l'Alliance termine avec bon espoir que les différentes mesures prises pour la réglementation et la hausse des bruts, apporteront une amélioration que viendra bientôt consolider un accord intervenu avec les centres allemands, sur la réglementation des heures de travail et les tarifs et surtout pour la suppression du dumping des « Scrips ».

Souhaitons maintenant que l'espoir d'amélioration apporté par Van Berckelaer ne soit pas déçu et que bientôt un regain d'activité se fera jour sur notre place et rappellera à la plupart de nos camarades qu'ils sont encore diamantaires.

R. DALLOZ.

RAYON DE SOLEIL

Ce n'est pas sans amertume que nous portons à la connaissance de nos camarades, la décision prise dernièrement par le Comité de l'Union Nationale en ce qui concerne le Rayon de Soleil.

Hélas, depuis que la crise est venue paraître notre industrie, différentes mesures de sauvegarde ont déjà été prises en faveur de l'œuvre qui est privée aujourd'hui des plus grosses ressources qui ont contribué jadis à son existence et à son développement. Ces ressources étaient les dons, les fêtes, ainsi que les stèles et la poudre noire.

Il n'y a donc plus que les cotisations et l'intérêt du capital placé pour constituer les recettes du Rayon de Soleil, et aujourd'hui, une partie de ce capital est engagé et gelé à la Banque des Coopératives qui a fermé ses guichets. Cette somme ne subira aucune perte, mais en attendant le remboursement total qui se fera par échéances, l'intérêt de cet argent immobilisé va être diminué de moitié. Cette moins-value d'intérêt vient s'ajouter encore au déficit de 1933 qui est de 3.615 fr. et à ceux des années précédentes.

Il était impossible de continuer de déficit en déficit et le Comité de l'Union a pensé qu'il fallait apporter tout de suite le remède nécessaire qu'il convenait de prendre en cette pénible circonstance pour équilibrer le budget du Rayon de Soleil.

C'est pourquoi il s'est vu contraint de diminuer une fois encore le taux des secours accordés en abaissant provisoirement l'indemnité journalière à 8 fr., tout en maintenant la période à 240 jours.

C'est une nouvelle qu'il nous est bien pénible de vous apprendre, mais cependant nous avons la certitude que vous comprendrez sans peine la triste nécessité dans laquelle s'est trouvé le Comité de prendre ces mesures indispensables au bon fonctionnement et à la vitalité de l'œuvre.

R. D.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses sections. — La situation demeure mauvaise sur notre place où le nombre déjà très restreint des ouvriers au travail a encore tendance à diminuer.

La coopérative *Adamas* a travaillé normalement jusqu'au 13 juillet, date à laquelle son personnel a pris ses vacances. A cette société il est question de suspendre le travail prochainement.

La Coopérative *Le Diamant* fermée presque totalement depuis six mois vient de rouvrir pour une vingtaine d'ouvriers seulement et sans doute que pour très peu de temps.

Chez les patrons quelques ouvriers sont au travail pour M. Aimé Vincent et M. Rey. Ce dernier cesse de nouveau sa fabrication.

M. David occupe de nouveau une partie de son personnel et M. Juhan a toujours une quinzaine d'ouvriers. M. Waille a cessé toute fabrication déjà depuis plusieurs mois.

— Nous prions les quelques camarades en retard dans le paiement de leurs cotisations de bien vouloir venir s'en mettre à jour à la permanence ou nous en faire parvenir le montant le plus tôt possible.

Paris. — Aucun changement n'est à signaler sur la place, toujours 25 ouvriers environ sont au travail.

Felletin. — Situation toujours très mauvaise, seulement cinq ouvriers travaillent de temps à autre à la coopérative.

Lyon, Nemours, Thoiry et Tanninges. — Le chômage est toujours complet.

BELGIQUE & HOLLANDE

On se rendra compte par la statistique publiée d'autre part que la situation demeure sans changement dans ces deux centres.

A Anvers, les représentants de tous les groupements de l'industrie et du commerce de diamants, tant ouvriers que patronaux se sont réunis le 11 juillet sur convocation du Comité de protection au sujet du dumping allemand. Devant la négative des pourparlers engagés avec les centres allemands il a été décidé de renforcer les mesures de protection prises précédemment à leur égard.

La précieuse et principale ressource du « Rayon de Soleil » est la poudre noire.

N'oubliez pas de râcler vos cercles !

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de nos camarades :

Julia FANTOLI

du Syndicat de Saint-Claude
(Section de Foncine-le-Haut)

décédée le 26 avril 1934, à l'âge de 49 ans.

**

Jeanne PÉCHOUX

du Syndicat de Saint-Claude
(Section de Chaumont)

décédée le 15 mai 1934, à l'âge de 42 ans.

**

René BORGNE

du Syndicat de Saint-Claude
décédé le 24 mai 1934, à l'âge de 32 ans.

**

Hélène CAIRE

du Syndicat de Saint-Claude
décédée le 14 juin 1934, à l'âge de 39 ans.

**

Paul COMOY

du Syndicat de Saint-Claude
décédé le 15 juin 1934, à l'âge de 42 ans.

A leurs familles si cruellement éprouvées
l'organisation adresse ses bien sincères
condoléances.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.



Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDIARES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS**
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN
JODENBREESTRAT 103
AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris
et jaunes, marque **DAVIDS**,
sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat
M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

ASSURANCES - ACCIDENTS

Nous prions nos camarades assurés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leur prime d'assurances pour le 3^e trimestre 1934, et nous insistons plus particulièrement auprès de ceux qui nous sont redevables encore du trimestre précédent en leur rappelant que chaque prime est payable d'avance.

**

Nous mettons en garde nos camarades travaillant actuellement qui ne sont pas occupés dans l'atelier même de leur patron et sont obligés de louer leur place dans les quelques ateliers qui restent ouverts, qu'ils ne sont pas garantis contre les accidents dont ils sont à la merci d'un moment à l'autre au cours de leur travail, de même qu'ils ne sont pas couverts par les Assurances Sociales.

Nous jugeons utile d'attirer leur attention sur cet état de fait et nous nous tenons à la disposition de ceux qui désireraient souscrire à notre police d'assurances qui leur donne des garanties avantageuses pour une prime très modique sur tous les accidents qui peuvent leur subvenir au cours de leur métier de diamantaire et en dehors de leur profession, en vaquant aux occupations journalières.

Les camarades qui sont déjà assurés par le patron, peuvent néanmoins se garantir contre tous les accidents hors-travail pour une prime réduite.

Tous renseignements nécessaires et facilités leurs sont donnés à la Permanence.

Assurance complète : 18 fr. par trimestre.
Semi-complémentaire : 15 fr. par trimestre.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923
Concours d'Etalages « Anvers en Avant » 1923
Concours d'Etalages, Illumination et Décoration
1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale